

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-050 – Remplacement éclairage salle Jean JALLEY – 2ED – 61100 Flers

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité de remplacer l'éclairage de la salle de tennis de table Jean JALLEY,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder au remplacement de l'éclairage de la salle de tennis de table Jean JALLEY sise 3 rue des Près Guillet – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie par l'achat de projecteurs auprès de la Société 2ED Parc d'activité des Grands Champs – 927 rue Aristide Boucicaut – 61100 Flers d'un montant de 3 354.75 € HT soit 4 025.70 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 23 juin 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE